

**- NOTICE DE MISE EN SERVICE -
AUTOMATISME
POUR PORTAIL BATTANT**

R20

COURSE 320

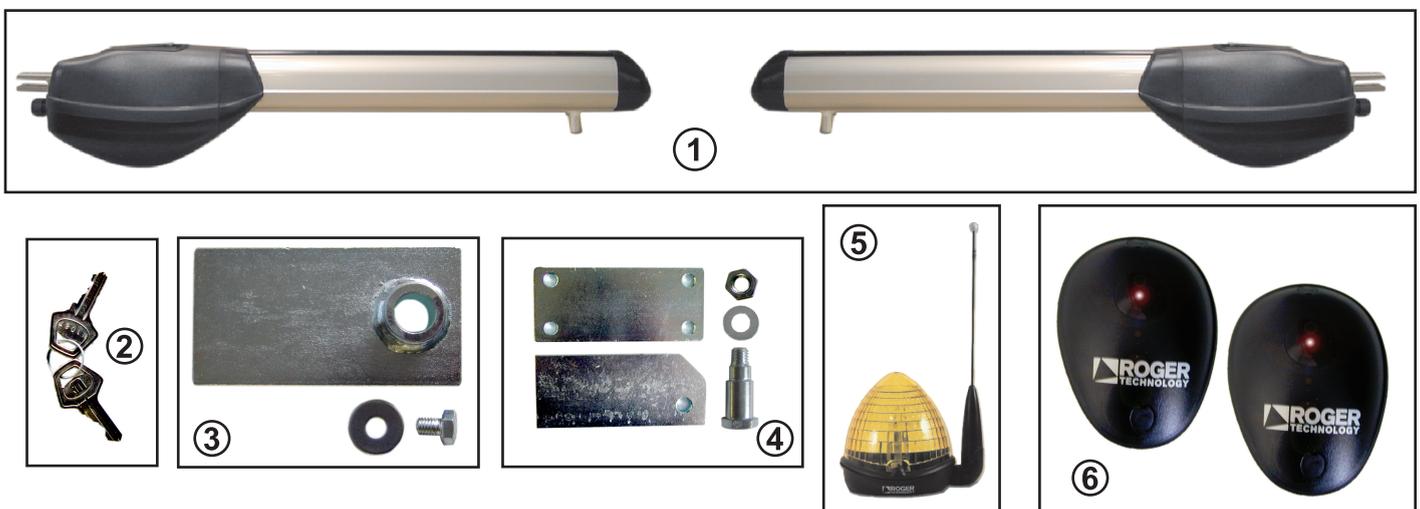


SOMMAIRE

<i>Caractéristiques techniques et nomenclature</i>	<i>P2</i>
<i>Câbles et liaisons électriques</i>	<i>P3</i>
<i>dimensions moteur et plaque de fixation</i>	<i>P4</i>
<i>Côtes d'implantation des moteurs</i>	<i>P5</i>
<i>Fixation des pattes sur les piliers</i>	<i>P6</i>
<i>Fixation des attes sur les vantaux</i>	<i>P7</i>

Type	R20 25S
Alimentation	230V ac
Fréquence	50Hz
Condensateur intégré	16 μ F
Puissance moteur	200W
Intensité	1,1A
Protection thermique moteur	140°C
Température de fonctionnement	-20 / +70°C
Indice de protection	IP43
Course	320mm
Vitesse	1,66cm / sec
Temps d'ouverture à 90°	19 secondes
Effort de poussée du moteur	2500N
Longueur et poids maxi par vantail	2,5m pour 250kg
intermittence	0,4
Déverrouillage moteur	à clé

NOMENCLATURE



- ① 2 Vérins électromécaniques course 320.
- ② 2 Clés de déverrouillage personnalisées.
- ③ Patte d'entrainement du vantail.
- ④ Patte de fixation pilier.
- ⑤ Feu 220v clignotant avec antenne intégrée (livré avec 3m de câble coaxial)
- ⑥ Cellules émettrice/réceptrice portée 15m

	Câbles
Alimentation moteur	3 x 1,5 mm ² + terre 230 V
Alimentation des cellules	10 mètres de 4 x 4/10 èmes
Alimentation du feu clignotant (en option)	environ 3 mètres de 2 x 0,75 mm ²
Raccordement d'un contact à clé (en option)	environ 3 mètres de 2 x 0,75 mm ²

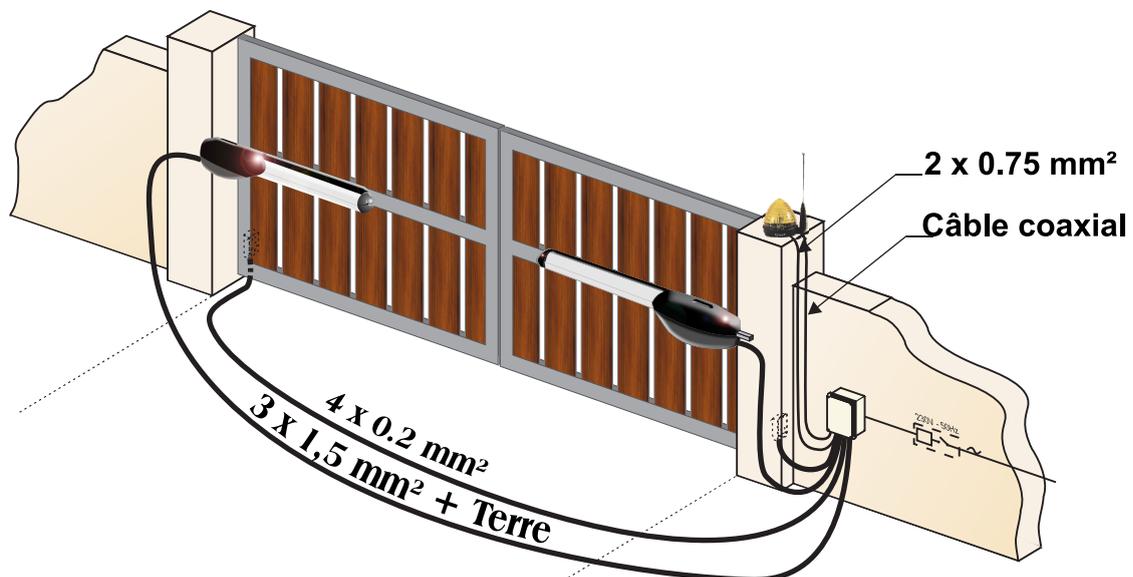
LIAISONS ELECTRIQUES

Pour fonctionner, l'automatisme doit être alimenté en 230v 50Hz.

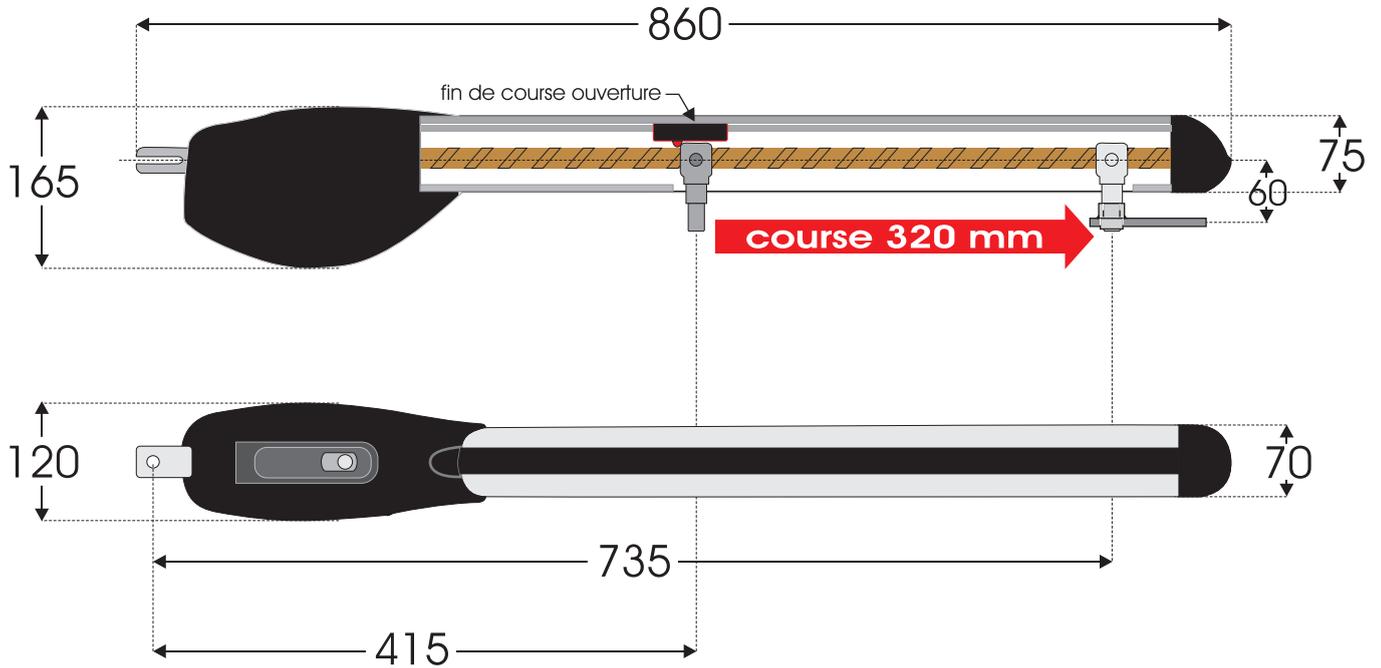
La ligne électrique doit être:

- exclusivement réservée à l'automatisme,
- d'une section minimale de 1,5mm²
- raccordée à la terre (zéro volt entre le neutre et la terre)
- dotée d'une protection (fusible ou disjoncteur 16A) et d'un dispositif différentiel (30mA).

Il est conseillé de munir l'installation d'un parafoudre (conforme à la norme NF C 61740, tension résiduelle maxi 2Kv.)

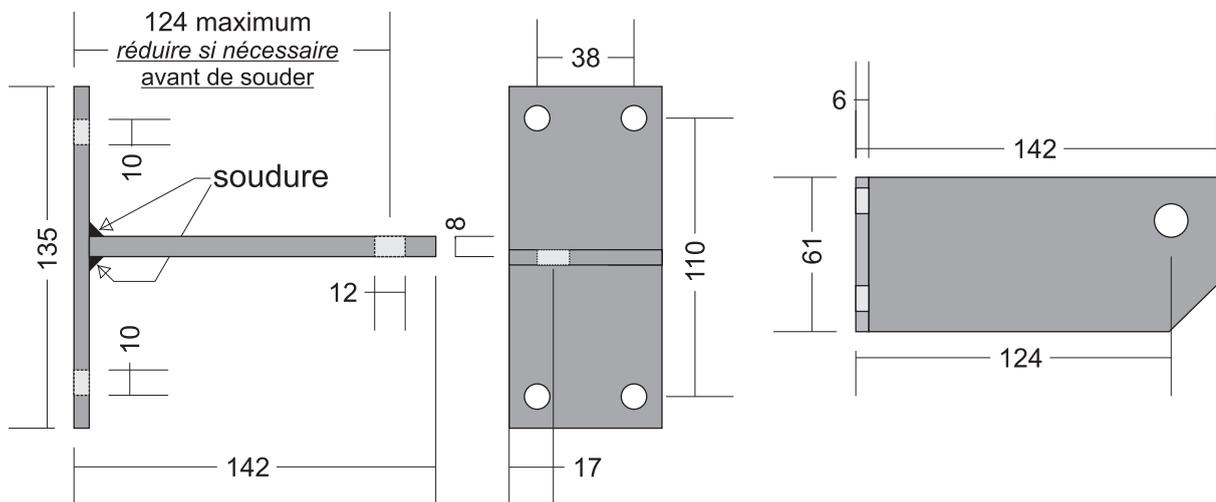


DIMENSIONS MOTEUR R20 Course 320

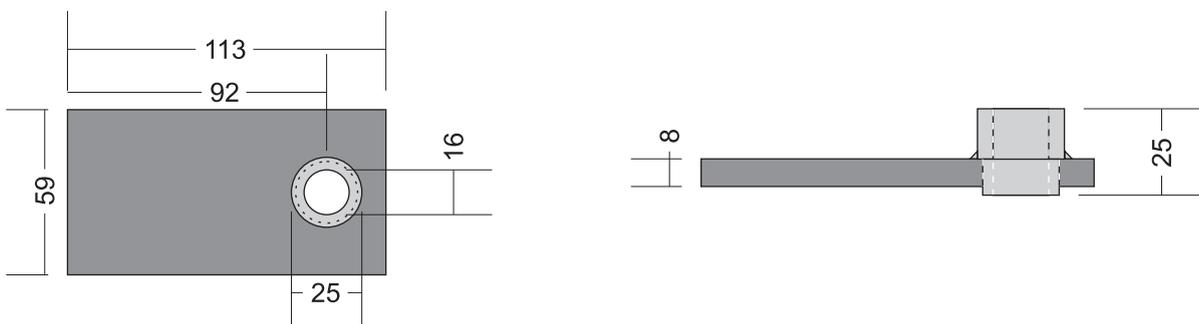


DIMENSIONS PLAQUE DE FIXATION PILIER

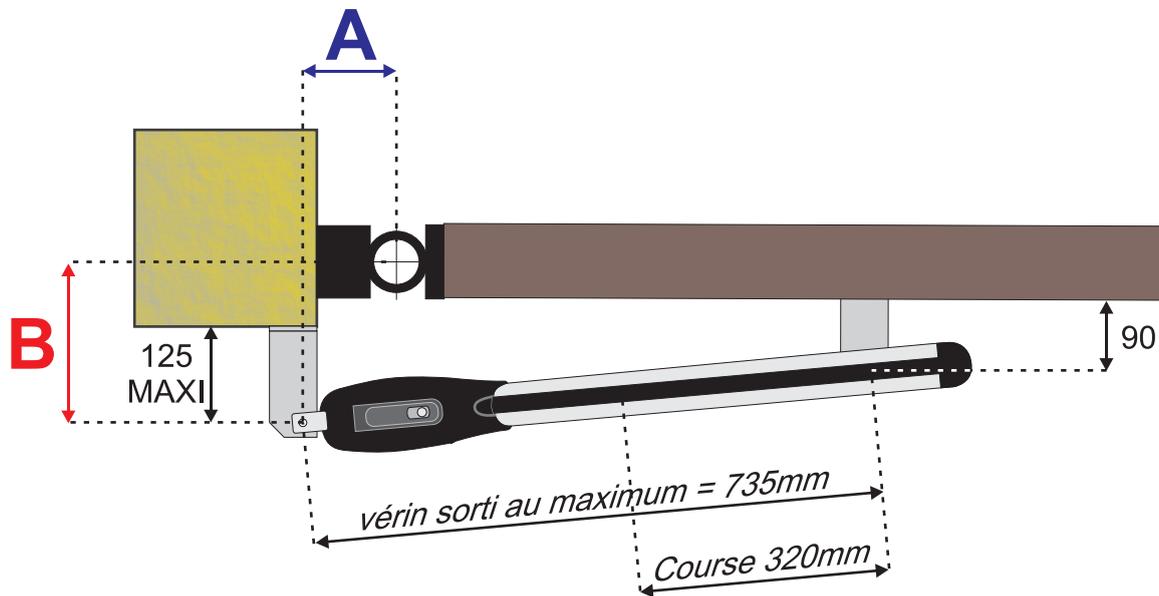
L'équerre de fixation du vérin sur le pilier est composée de 2 plaques à souder comme sur le dessin ci-dessous.



DIMENSIONS PLAQUE DE FIXATION VANTAIL A SOUDER



Côtes d'implantation du moteur



A+B=320mm
 (maximum)

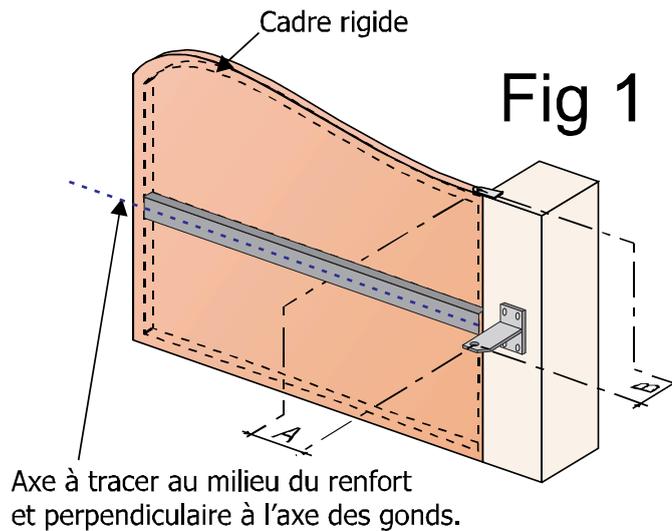
Côte A (mm)	Côte B (mm)	Angle(°)	temps (s)
100	140	90	15
100	160	90	16
80	170	90	17
80	210	90	19
100	180	90	17
100	200	90	19
120	140	100	17
130	150	105	19
150	100	120	19

FIXATION DES PATTES SUR LES PILIERS

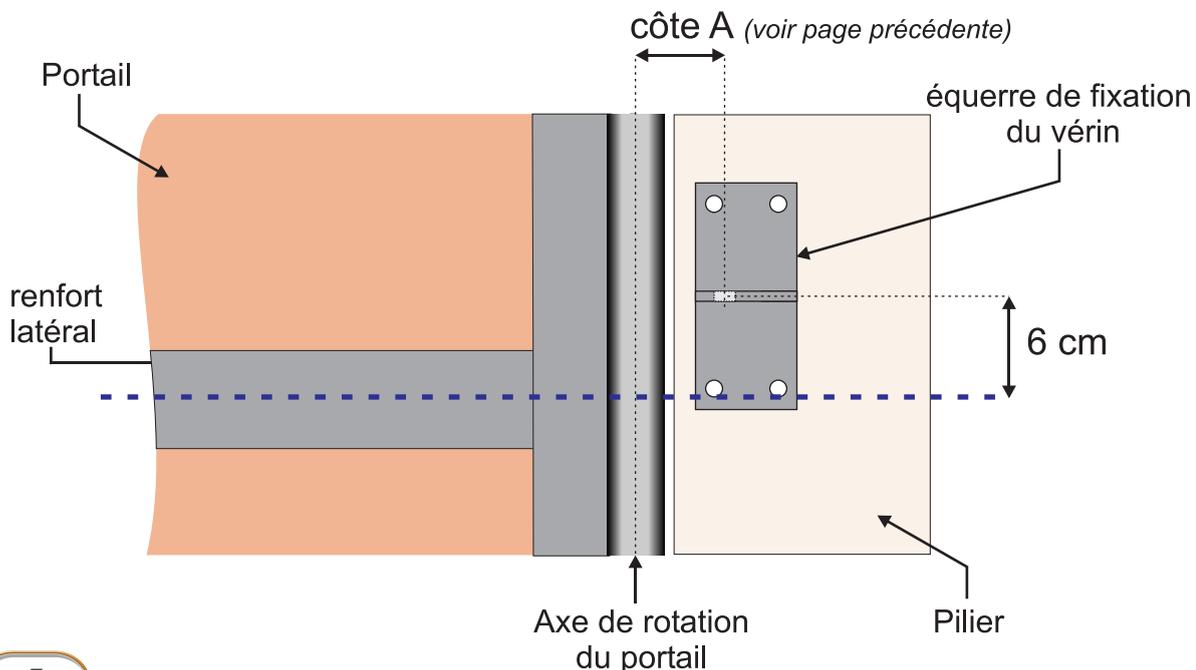
A. Tracer un axe horizontal au milieu de la traverse principale la plus rigide du portail.

Il est conseillé d'installer le moteur si possible à mi hauteur (pour bien répartir les efforts). La hauteur d'installation doit s'effectuer au minimum à 25 cm du sol.

La patte de fixation pilier doit être positionnée suivant la figure 1 et en respectant les côtes de la page précédente.

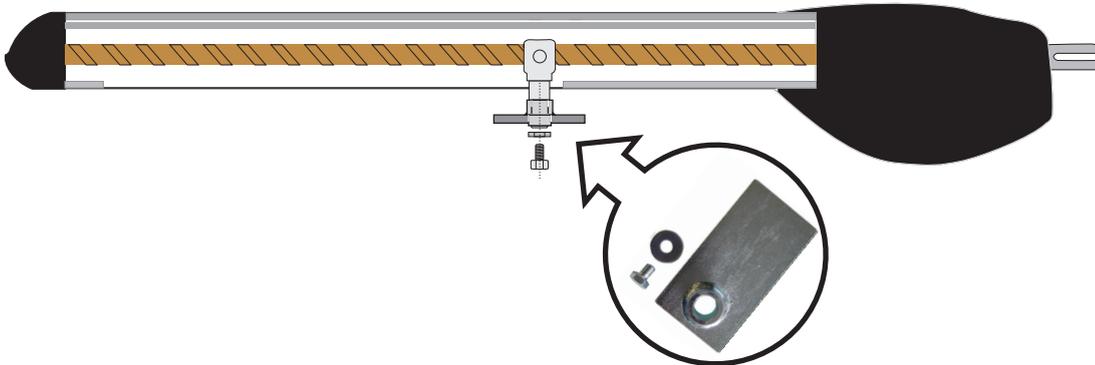


B. Fixer l'équerre de fixation du vérin en respectant la côte A et de manière à ce que la plaque horizontale se situe 6 cm au dessus de l'axe précédemment tracé.

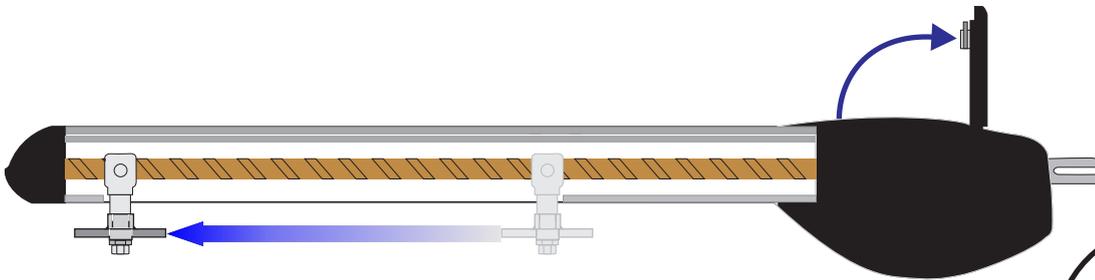


FIXATION DU MOTEUR

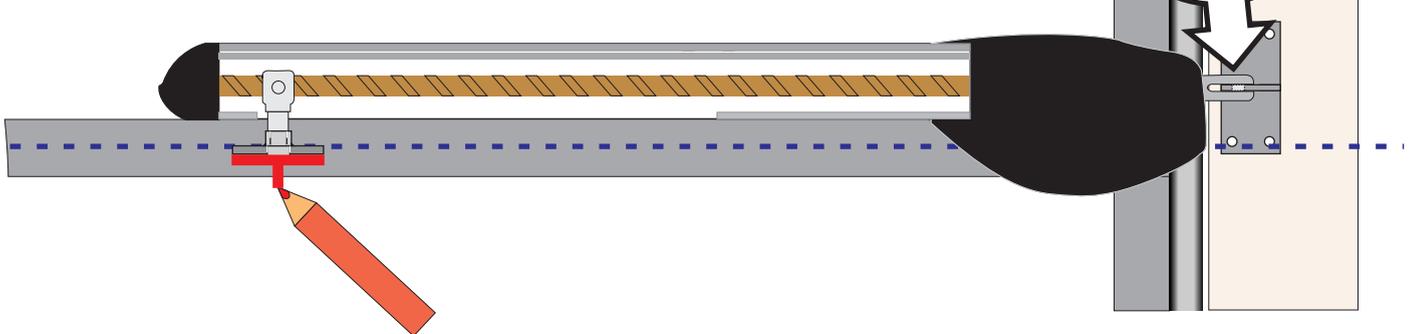
C. Fixer la patte vantail sur le vérin.



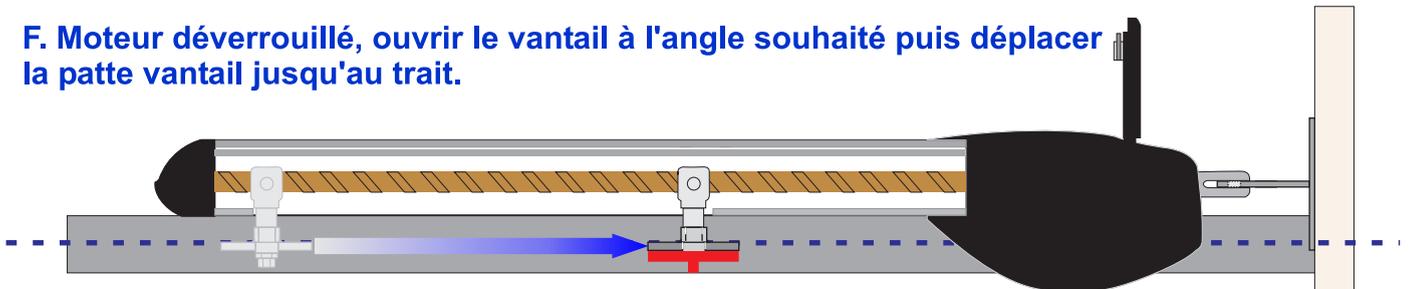
D. Déverrouiller le moteur et tirer la patte vantail au maximum (2 mm de la butée).



E. Fixer le vérin sur sa patte support, présenter la patte vantail et tracer un trait sur le renfort après avoir mis le vérin de niveau.



F. Moteur déverrouillé, ouvrir le vantail à l'angle souhaité puis déplacer la patte vantail jusqu'au trait.



Si le vérin a assez de course pour que l'axe de la patte vantail arrive jusqu'au trait, vous pouvez passer à l'étape suivante.

Si non, les côtes d'implantation n'ont pas été respectées (voir page 5).

Votre distributeur:

Ets BUISSON

Dans les présentes conditions générales de garantie (« C.G.G ») LA SOCIÉTÉ désigne la société distribuant les produits ROGER TECHNOLOGY, et LES PRODUITS désignent tous les articles vendus par cette société.

En aucun cas vous ne devez intervenir sur des pièces pour réparation. Seule la société distribuant les produits **ROGER TECHNOLOGY** est habilitée à la réalisation de ces opérations.

Pour tout retour de pièce, le service technique doit donner son aval. Il vous communique un numéro SAV ainsi que la marche à suivre.

En l'absence de ce numéro le produit ne sera pas traité.

Votre Kit **ROGER TECHNOLOGY** à été élaboré avec les plus grands soins afin de vous donner entière satisfaction. Ce matériel est garanti, pièces et main d'œuvre 12 mois à partir de la date d'achat, à l'exclusion des piles, des déplacements et interventions sur sites qui ne sont pas couvertes par la garantie. Pendant cette période de garantie le matériel sera, selon le choix de la société, soit réparé soit purement remplacé.

La présente garantie ne joue pas :

- Si les instructions d'installation, d'utilisation ou d'entretien ne sont pas respectées.
- En cas de branchement sur une source de courant non appropriée.
- Si les dommages résultent d'un choc, d'un incendie, d'une inondation, d'un orage ou d'un évènement de force majeure.
- Si les dommages résultent d'une usure normale de l'appareil, d'un mauvais entretien ou d'un accident provoqué par une mauvaise utilisation.
- En cas d'installation à usage collectif, commercial, ou locaux industriels.
- En cas de cession de l'appareil à une tierce personne.
- En cas de réparations ou modifications effectuées sans accord écrit de notre part et/ou si l'appareil a été réparé avec des pièces non fournies par notre société (ou par un réparateur non agréé par nos soins).

La garantie n'inclut ni les frais de main-d'œuvre (pour des réparations effectuées sur place), ni le port aller retour, ni aucun autre frais annexe.

1. GARANTIE - ÉTENDUE

- 1.1** LES PRODUITS sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à dater de la livraison. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir effet de prolonger la durée de celle-ci.
- 1.2** Dans tous les cas, l'acheteur devra laisser à LA SOCIÉTÉ toute facilité pour inspecter les PRODUITS avant qu'aucune transformation ou utilisation ne soit effectuée et ce quel que soit l'endroit où se trouvent les PRODUITS.
- 1.3** En cas de réclamation reconnue fondée et recevable par LA SOCIÉTÉ, l'acheteur ne pourra prétendre qu'à la réparation dans les ateliers de LA SOCIÉTÉ de la pièce défectueuse ou au remplacement de celle-ci, à l'exclusion de toute autre indemnité, de quelque nature que ce soit, notamment pour dommages directs ou indirects ou pour manque à gagner. En tout état de cause, les frais de transport aller et retour seront à la charge de l'acheteur.

2. GARANTIE - EXCLUSION

L'utilisation des PRODUITS non conformément aux instructions de LA SOCIÉTÉ et dont les conditions d'emploi échappent à son contrôle ne peuvent donner lieu à garantie. La garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résultent de l'usure normale des PRODUITS, de la détérioration ou d'accidents provenant de négligence, de défaut d'entretien et de surveillance, de mauvaises conditions de stockage, d'installation non conforme, d'inobservation des consignes d'entretien et de mise en service de LA SOCIÉTÉ.

3. RÉPARATION

La réparation des PRODUITS, en dehors de l'application de garantie mentionnée à l'article 1, fera l'objet d'un devis envoyé par LA SOCIÉTÉ. En tout état de cause, les frais de main-d'œuvre et de transport aller et retour restent dans tous les cas à la charge de l'acheteur.

4. LITIGES

- 4.1** Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, les tribunaux situés dans le ressort du siège de LA SOCIÉTÉ, à moins que LA SOCIÉTÉ ne préfère saisir toute autre juridiction compétente
- 4.2** Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et modalités de paiement.

Conditions établies au 28 mars 2000.